

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers élus :
27

Séance du lundi 30 janvier 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
19

C/ Projet d'aménagement d'un périscolaire : avancées du projet - demandes de subventions

En séance du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a été informé des négociations engagées avec le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, l'équipe « DWPA Architectes ».

Dans l'intervalle, après différentes réunions de négociation, le contrat de maîtrise d'œuvre a pu être validé par M le Maire en tant que personne responsable du marché.

Le montant du projet, au stade concours est fixé à 2 173 020 € HT (estimation qui évoluera notamment en fonction des résultats des appels publics à concurrence). A ce montant, il convient d'ajouter la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et autres frais (SPS, assurance dommage ouvrage, OPC, etc.) pour un montant voisin de 400 000 € HT.

Le coût total du projet à ce stade est ainsi estimé par notre Assistant à Maître d'Ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre à 2 600 000 € HT.

Concernant les aides financières :

- par courrier du 6 décembre 2016 la Commune d'Oberhausbergen a obtenu le soutien de la CAF à hauteur de 20% des dépenses subventionnables, soit 520 000 €,
- il est possible de solliciter l'Etat au début de l'année 2017 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- il est également possible de demander une aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour des travaux participant à la transition énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est actuellement le suivant (il sera ajusté en fonction des aides effectivement attribuées au titre de la DETR et du FSIPL dès retour des services de l'Etat) :

Ressources (origines du financement)	Montant prévisionnel de l'aide	
	Taux	Montant
ETAT : DETR	30%	780 000 €
ETAT : FSIPL	23,85%	620 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	6,15%	160 000 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	20%	520 000 €
Autofinancement HT Commune d'Oberhausbergen	20%	520 000 €
COÛT PREVISIONNEL TOTAL HT (hors acquisition du bâtiment)	100%	2 600 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

De l'aide précitée de la CAF.

APPROUVE

Le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-avant, précision étant faite que le plan évoluera en fonction notamment des aides réellement attribuées par l'Etat.

SOLLICITE

L'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 30%.

SOLLICITE

L'aide de l'Etat dans le cadre du FISPL au taux de 23,85%.

AUTORISE

M le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des demandes d'aides.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Théo KLUMPP

